

L'hôpital ouvert aux jeunes victimes de sévices sexuels



Carole Bouquet et Elisabeth Guigou unies pour aider les enfants (photo AFP)

ELISABETH GUIGOU a signé à Béziers, le 20 janvier, en présence de Carole Bouquet, un protocole instituant la prise en charge, en milieu hospitalier, de jeunes de moins de 18 ans victimes d'infractions à caractère sexuel. La garde des Sceaux permet de généraliser, ainsi, une expérience pilote biterroise, par ailleurs officialisée par un décret de juillet dernier relatif à la loi du 18 juin 1998 sur la répression des infractions sexuelles et la protection des mineurs.

Depuis six mois, le centre hospitalier de Béziers (Hérault) a reçu une trentaine de jeunes de 4 à 16 ans, accompagnés de leurs parents ou d'un tiers, selon que l'auteur des violences n'appartient pas au cercle familial ou, au contraire, en fait partie. L'établissement a été choisi pour accueillir ces petites victimes, avant leur audition par un magistrat et un policier, car l'hôpital est un « lieu neutre », où elles « ne se sentent pas différentes des autres gamins hospitalisés. On voudrait qu'un enfant perçoive qu'il est là, souligne le Dr Pierre Callamand, responsable du service de pédiatrie, parce qu'il est malade et rien de plus, un peu comme s'il était un accidenté de la route ».

Dans tous les cas, le jeune est

confié au milieu hospitalier après avis favorable d'un juge, qui ne l'interroge pas au préalable. La police est prévenue, mais elle n'intervient pas non plus immédiatement.

« L'objectif est de diminuer le vécu de l'agression. Il faut éviter que le sujet soit contraint de se raconter plusieurs fois et dans des lieux qui le troubleraient, sachant que chaque récit est un nouveau traumatisme », insiste le Dr Callamand. Aussi, ce n'est qu'après avoir parlé de sa tragédie à un pédiatre ou à un psycho-pédiatre que la victime rencontre, à l'hôpital, un médecin légiste, un magistrat et un policier, assistée si elle le désire d'un praticien. Et, dans le protocole de prise en charge hospitalière du 20 janvier, il est stipulé que l'audition est filmée. Le film pourra être utilisé, ensuite, par les différents corps constitués. Pour Raymond Morey, procureur au tribunal de grande instance de Béziers, « il faut se garder de conclusions hâtives ». « La nouveauté réside dans le traitement de tous les aspects du problème sur un même site, l'hôpital, mais, dit-il, le fait que justice et police ne soient plus à même d'agir immédiatement reste au cœur du problème. »

INTERVIEW

Elle était là pour les petites victimes d'agressions sexuelles

Carole Bouquet : « La parole de l'enfant est enfin libérée »

L'actrice est venue soutenir le lancement du service pilote en pédiatrie du centre hospitalier

Depuis douze ans, Carole Bouquet s'implique dans l'association "La Voix de l'enfant", dirigée par Martine Brousse. Présente physiquement aux réunions de travail, quand il s'agit de sortir un enfant de l'enfer familial, ou lors des procès pour agressions sexuelles, elle était, hier, au centre hospitalier de Béziers, aux côtés des signataires de la convention de prise en charge en milieu hospitalier des mineurs victimes d'infractions à caractère sexuel.

● **Comment s'est produit votre déclin d'engagement pour cette cause si urgente ?**

► **Carole Bouquet :** J'ai d'abord été comme tout le monde, une adolescente plutôt égoïste.

Puis, longtemps, naïvement, je n'ai même pas imaginé que de tels actes soient réels, possibles.

Et, comme quoi l'artistique a du bon, c'est un film qui a été ce déclin. Je suis sortie de la projection du film "La Déchirure", où l'on voit notamment comment on sauve des enfants du génocide au Cambodge, extrêmement bouleversée.

Je me suis jetée sur les articles parlant de l'enfance malheureuse, en général, dans le monde.

Et un jour, il y a donc douze ans, j'ai entendu une voix parler des enfants victimes d'agressions sexuelles, des lacunes de la Loi de 89, qui m'a touchée et fait bouger. Il s'agissait de Martine Brousse. Voilà.

● **Justement, la loi évolue. Le tourisme sexuel n'est plus impuni. La répression actuelle vous paraît suffisante ?**

► **C.B. :** Je pense... Mais à condition qu'on la voit s'appliquer véritablement. Et surtout, que l'avocat de la partie adverse ne puisse plus gagner pour cause d'expertise pas assez déterminante.

Notre travail, à "La Voix de l'enfant", consiste avant tout à aider, faciliter celui des magistrats. Mais si l'on peut agir de plus en plus efficacement, c'est, qu'entretiens, il y a eu la parole enfin libérée de l'enfant. Avant on préférait le secret de la destruction au scandale de la révélation.

● **La parole d'Internet, colonisée par les réseaux pédophiles, est très dangereuse. Vous participez, il y a quelques jours, à une réunion à l'Unesco sur ce sujet. La "cybertraque" internationale vous paraît-elle efficace ?**

► **C.B. :** Ecoutez, ce n'est qu'un début. Et cela implique déjà beaucoup de spécialistes, de militants dans le monde.

Il faut d'abord les laisser travailler. Mais je suis convaincue que les résultats vont venir.

Il va notamment falloir que les producteurs d'images viennent s'expliquer. Au moins, en France, tout propriétaire de ce type de serveur est connu, identifié.

Et je suis sidérée d'entendre que, par exemple, utiliser la technique du "morphing" pour transformer l'image banale d'un enfant en objet de perversion pédophile, c'est juste du virtuel ! Au clavier d'ordinateur, c'est quand même bien un homme !

« Avant, on préférait le secret de la destruction au scandale de la révélation »

● **Que pensez-vous des mères poursuivies pour non-présentation d'enfants parce qu'elles soupçonnent un abus sexuel venant du père ?**

► **C.B. :** Justement, avec ces nouvelles dispositions, la Justice pourra statuer avec le plus de sérénité possible devant une accusation très grave que, par peur, elle ne pouvait ou ne voulait pas prendre en compte.

Il faut une évaluation précise et sereine. La plus neutre possible à partir de laquelle la Justice pourra statuer. Actuellement, la difficulté énorme auxquelles ces mamans sont confrontées est que la justice ne protège pas l'enfant.

Maintien ou suppression du droit de visite ou de garde, voilà le dilemme. En attendant, l'enfant n'est pas protégé.

Ces lieux d'accueil en hôpital permettront à la maman de pouvoir prendre du recul.

● **On ne peut pas gommer l'actrice phare ! Des réalités aussi horribles, traumatisantes, ne peuvent être tuées. Pour sensibiliser,**



Carole Bouquet : « On n'est jamais assez impliqué à mon sens ».

qu'est-ce qui a le plus d'impact à vos yeux, un documentaire choc ou une fiction filmée ?

► **C.B. :** Les deux ont un impact. Moi, j'ai été beaucoup éduquée par le cinéma. Avec un film, on peut faire faire beaucoup de progrès dans la tête des gens.

● **Ne devrait-il pas y avoir plus de célébrités de tout premier plan, comme vous, à s'engager pour des causes majeures ?**

► **C.B. :** Mais si ! La "société civile", comme on dit, n'est jamais assez impliquée à mon sens !

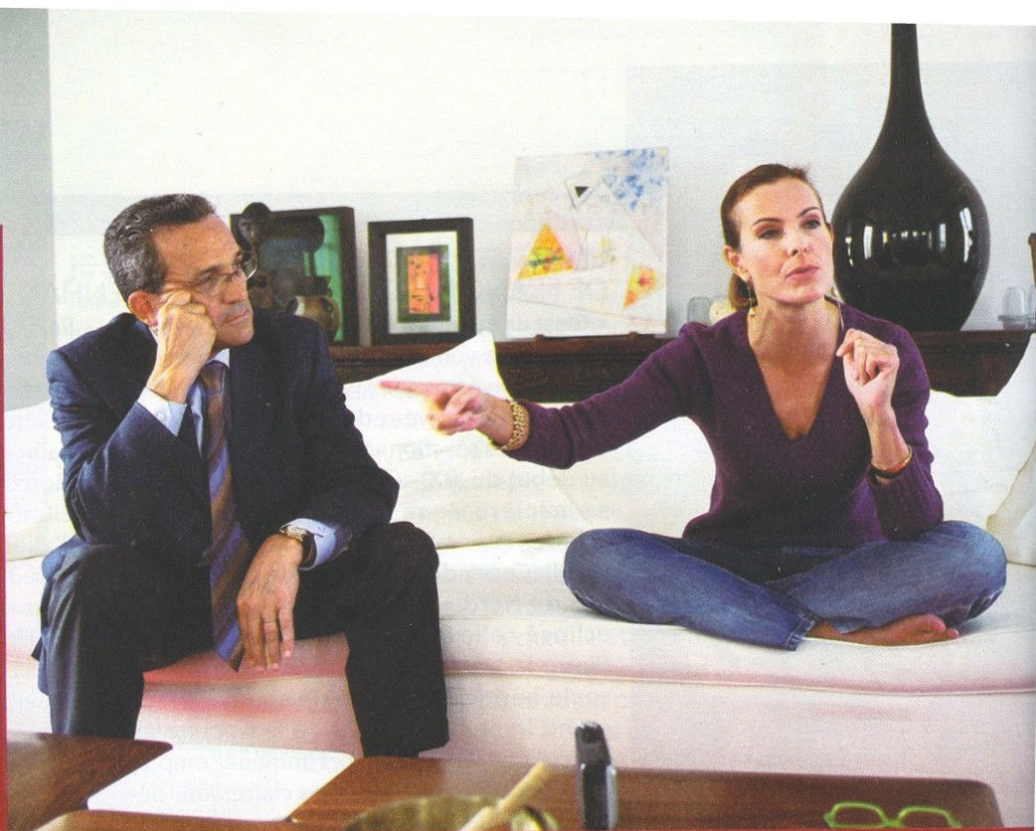
● **Quelles sont les idées préconçues que vous aimeriez voir disparaître dans la conscience collective ?**

► **C.B. :** On a malheureusement, nous association, très souvent entendu « Mais enfin c'est quand même son père ! ». Je vous jure que j'entends encore des juges répondre cela à une maman qui demande un placement par la justice. Cela me met dans une colère noire. ●

Propos recueillis par Annick KOSCIELNIAK et Philippe CATRICE

À LA VEILLE DE LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE* LA COMÉDIENNE ET LE PSYCHIATRE, RESPECTIVEMENT PORTE-PAROLE PASSIONNÉE ET PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION LA VOIX DE L'ENFANT**, FONT LE POINT SUR CE DOSSIER SENSIBLE ET CHERCHENT ENSEMBLE DES RÉPONSES. PERCUTANT.

Propos recueillis
par Anne B. Walter



Carole Bouquet et le Dr Bernard Cordier

La pédophilie, comment en parler

« Madame Figaro ». – En réaction aux affaires de pédophilie, davantage traduites en justice et médiatisées aujourd'hui qu'hier, nombreux sont les parents qui se demandent s'ils doivent en parler à leurs enfants, et comment. Quels conseils pouvez-vous leur donner ?

Dr Bernard Cordier. – Aujourd'hui, les enfants ont tous entendu parler du sujet. Il leur arrive fréquemment de se traiter de pédophiles dans les cours de récréation. Si votre question porte sur l'éducation sexuelle, mon message serait : « Ne diabolisons pas. » À La Voix de l'Enfant, nous souhaitons que l'information se fasse en priorité dans le cadre de l'Éducation nationale. Et si les parents sont au clair avec cela et peuvent en parler, à eux de le faire. Mais certains ne le peuvent pas.

Carole Bouquet. – Il y a des pays beaucoup plus en avance que nous. Le Canada, par exemple, est sans comparaison. Dès le jardin d'enfants, on montre aux petits des films sur l'intégrité du corps. Quand vous pensez qu'en France on passe quinze ans à l'école à faire des mathématiques et à ne jamais parler du corps !

Dr Bernard Cordier. – Souvent, les cours d'éducation sexuelle se limitent à une description des organes. On n'enseigne pas aux enfants combien le désir sexuel peut être puissant dans la tête, et combien cette force peut être déviée chez certains. Les enfants doivent apprendre que la sexualité ne salit pas, mais qu'un adulte sexuellement excité peut être un autre et troubler l'enfant qui l'observe. Savoir cela, c'est entrer dans le vrai domaine de la sexualité.

Carole Bouquet. – Et il faut leur apprendre que l'agresseur est rarement un monsieur qui avait l'air méchant, mais au

contraire un moniteur ou un entraîneur qu'ils admiraient, un adulte séduisant. Car le pédophile est généralement très doué avec les enfants, ce n'est pas un croquemitaine.

– Un pédophile est-il un individu malade ?

Dr Bernard Cordier. – La pédophilie a mille visages. Il y a des pédophiles envahis par des pensées sexuelles sur les enfants mais qui ne passent jamais à l'acte et sont horrifiés par leurs désirs, et des adultes non pédophiles qui lors d'un voyage à Bangkok vont pourtant « consommer » de très jeunes adolescentes. Certes, ceux-là font acte de pédophilie à cette occasion, mais sans être nécessairement pédophiles le reste du temps. Pour être pédophile en action, il faut deux problèmes : l'anomalie que constitue cette orientation sexuelle, et le déni de l'enfant et de sa vulnérabilité, au point de croire que c'est lui qui a voulu un rapport sexuel. Il y a par ailleurs les grands prédateurs qui violent et tuent les enfants, une infime minorité qui se trouve rarement dans l'entourage proche de leur victime. Pour eux, l'enfant n'existe pas en tant que personne. Mais la pédophilie « ordinaire », « de proximité », c'est autre chose. Elle est souvent plus cruelle et destructrice, car l'enfant est manipulé, parfois pendant des années.

– Y a-t-il des degrés dans l'agression sexuelle ?

Dr Bernard Cordier. – Il y a des paradoxes : une agression ponctuelle, même génitale, sur un enfant de cinq ou six ans, peut avoir moins d'impact qu'une pseudo-liaison amoureuse entre un adulte et un gosse de huit à onze ans. Dans l'agression isolée, il n'y a aucun doute pour l'enfant : il y a un méchant, et il en est la victime. Bien sûr, il sera profondément troublé, il fera des cauchemars, mais cela ne

peut, à mon sens, modifier tout son avenir. En revanche, dans une pseudo-liaison qui dure, au cours de laquelle l'adulte fait de l'enfant l'auteur de la relation, ce dernier étant soucieux de lui plaire, on en arrive à quelque chose qui peut être indélébile : c'est l'identification à l'agresseur, dont les dégâts psychiques peuvent être considérables. La question est aussi la suivante : comment l'entourage le plus proche va-t-il réagir ? Il y a des familles qui vont pouvoir accompagner l'enfant, d'autres pas.

- Quels sont les signes qui peuvent alerter les parents ?

Carole Bouquet. – Franchement, un enfant qui va mal, ça se voit. Je peux comprendre que la peur puisse aveugler un moment parce qu'en tant que parent vous pensez que vous êtes responsable. Mais il faut avoir le courage de passer par-dessus cela pour venir en aide.

D' Bernard Cordier. – Dans ces pseudo-relations, il est toujours convenu avec l'auteur que l'enfant ne dira rien aux parents. C'est un secret entre eux. C'est là où nous préconisons la consultation d'un pédiatre, un professionnel qui sait reconnaître qu'un mal de ventre n'en est pas un, sait voir qu'un enfant qui ne dort plus et ne mange plus ne couve pas forcément une rougeole.

Carole Bouquet. – C'est à l'issue de cette réflexion que nous avons ouvert dix-huit unités d'accueil médico-

ou ne me l'a pas donné plus tôt ? » Car ce qu'il faut savoir, c'est que de nombreux pédophiles sont dans une addiction. Et s'il n'y a pas « consommation », ils sont en état de manque, comme le drogué. On en revient à la question initiale : sont-ils malades ? Ils ne sont pas atteints d'un trouble mental qui les empêcherait d'avoir conscience de ce qu'ils font. Ils savent très bien qu'on peut les soigner. Certes, les médicaments ne suffisent pas, mais ils sont le seul moyen immédiat pour eux de pouvoir résister, momentanément, à l'impact de la sortie de prison.

- Donc un traitement est possible.

D' Bernard Cordier. – Oui, j'en suis convaincu, sinon je serais dans le cas de ceux qui disent : « Prison à vie. »

Carole Bouquet. – J'ai une question que j'entends tout le temps : penses-tu qu'il y ait une augmentation des pédophiles ou que simplement la parole s'est libérée ?

D' Bernard Cordier. – Cela a toujours existé. C'était tu, cela ne pouvait pas être mis sur la place publique. La lutte contre la pédophilie s'inscrit dans l'évolution de la protection de l'enfant. Au début du XX^e siècle, on a déclaré que les enfants ne devaient plus être exploités au travail. Ensuite, dans les années soixante, il y a eu de nombreuses actions contre la maltraitance physique : les parents n'avaient plus tous les droits. Puis on est passé à l'idée

Comment réparer, comment lutter ?

judiciaires *** au sein de services de pédiatrie à l'hôpital. Car l'expérience a prouvé que c'était dans ces services que les enfants étaient le mieux entendus. Lorsqu'un enfant maigrit, ne grandit plus, refuse violemment d'aller à la piscine ou chez un parent, manifeste des refus incompréhensibles, c'est vers un pédiatre qu'il faut se tourner. Mais c'est aussi à l'école d'être vigilante. Certains parents travaillent beaucoup, d'autres peuvent être débordés, mais il y a l'école, et c'est bien l'endroit où certains signes peuvent être repérés facilement.

- Quel est le discours des pédophiles que vous soignez ?

D' Bernard Cordier. – Ceux qui sont prosélytes voudraient qu'on soit tous pédophiles. Leur idée, c'est que caresser un enfant est normal, c'est contribuer à son éducation sexuelle... Mon travail consiste, pour commencer, à déconstruire ce « délire ».

Carole Bouquet. – D'où la nécessité impérieuse dont on commence seulement à prendre conscience : il faut que les pédophiles soient désormais suivis, en prison, par un psychiatre. Si on les enferme pendant vingt ans sans aucun suivi, ils récidivent, comme un fait divers récent le prouve.

D' Bernard Cordier. – Pendant la détention, on peut faire un bon boulot. Mais à la sortie, outre le fait qu'un suivi psychothérapeutique soit indispensable, pour certains, l'administration de « coupe-faim » sexuels devrait être une condition sine qua non de la sortie.

Carole Bouquet. – Tu me disais que, pour beaucoup de pédophiles, c'est un soulagement immense.

D' Bernard Cordier. – Tout ce que je peux dire, c'est que la plupart de ceux à qui je l'ai prescrit m'ont dit : « Pourquoi



Pour bon nombre de pédophiles, l'administration de « coupe-faim » sexuels est un soulagement immense. Certains ont regretté qu'elle n'ait pas eu lieu plus tôt.

qu'un enfant ne peut en aucune manière être un objet sexuel. Alors, s'il est certain qu'Internet a pu favoriser des

réseaux, aujourd'hui, un pédophile ne peut plus ignorer que son avenir est bloqué et qu'il ne trouvera aucune complaisance nulle part dans ce domaine. ■

* Le 20 novembre 2007 est la date anniversaire de l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations unies, de la Déclaration des droits de l'enfant (en 1959) et de la Convention relative aux droits de l'enfant (en 1989).

** Créée en 1981, La Voix de l'Enfant regroupe 79 associations et a pour but « l'écoute et la défense de tout enfant en détresse, quel qu'il soit et où qu'il soit ». Site : www.lavoixdelenfant.org Tél. : 01.40.22.04.22.

*** L'ouverture de quinze autres unités d'accueil médico-judiciaires est actuellement en projet.